

L'an deux mil vingt-six, le 23 Septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Yohann MAROT, Maire d'Esnandes.

Date de convocation : 27/06/2026.

Présents (18) : Yohann Marot, Pascale Buronfosse-Bjaï, Cédric Dubost, Clara Fortuna, Michel Grand, Maryline Totaro, Johann Le Dorlot, Ghislaine Polligné, Jérôme Couzard, Franck Flutre, Rolande Ganguillin, Delphine Zélie, Axel Boutet, Roger Buffeteau, Christian Ferret, Claire Dinand, Michel Fourmy, Yohan Escarment.

Absents représentés (1) : Maryline Totaro par Jérôme Couzard,

Secrétaire de séance : Pascale Buronfosse-Bjaï

2026 – 11/09 – Pause méridienne – mise à jour

Rapporteur : Cédric DUBOST

Considérant la nécessité pour l'Accueil de Loisirs d'Esnandes de se mettre en conformité avec les nouvelles normes de la CAF 17, et notamment d'appliquer une tarification sur tous les accueils, la mise en place d'un tarif sur le temps de la « pause méridienne » était devenue obligatoire dès Janvier 2011. Par délibération en date du 27 juillet 2010, la municipalité avait fait le choix d'appliquer une cotisation annuelle fixée par enfant d'un montant de 19,75 € ; montant qui n'avait pas évolué depuis.

Considérant les propositions de la Commission municipale du 16 Septembre 2026 et la réunion de municipalité du 18 septembre 2026, la cotisation sera désormais appliquée en fonction du quotient familial. La cotisation sera appliquée dès la rentrée scolaire 2026/2027.

QF CAF	QF 0	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF>
	0 - 400	401 – 750	751 - 1000	1001 - 1300	1301 - 1500	1501 - 1700	+ 1700 hors commune hors CAF
Tarifs	5,73 €	9,73 €	12,05 €	12,96 €	15,12 €	17,43 €	19,75 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent – à l'unanimité - Monsieur le Maire à appliquer cette tarification à compter du 1^{er} Janvier 2027.



Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans figurant ci-dessus
Au registre figurent les signatures
Pour copie conforme/Affichage en Mairie le :

24 SEP. 2026

Yohann MAROT, Maire

Pascale Buronfosse-Bjaï, Secrétaire